

Pendant que l'avenant 182 détricote les salaires dans la branche Eclat-Animation, un rapport parlementaire tire la sonnette d'alarme

Communiqué des syndicats Solidaires dans la branche Eclat-Animation

Ildénoncela double exploitation patriarcale et capitaliste que subissent les femmes dans ces professions pourtant indispensables, notamment celles d'animatrices périscolaires.

François Ruffin, député de la 1ère circonscription de la Somme (La France Insoumise), et Bruno Bonnell, député de la 6e circonscription du Rhône (La République En Marche), ont conduit depuis fin 2019 une mission parlementaire d'information sur « les métiers du lien » dont le Rapport final a été présenté au Parlement en juin 2020[1].

Des métiers à très forte utilité sociale, complètement dévalorisés

Parmi ces « métiers du lien » figure celui des « animatrices périscolaires ». Ce métier, bien que jugée essentielle pour le développement éducatif des enfants demeure la mission « parent pauvre » du maillage éducatif. Comme l'a fait le rapport parlementaire, nous choisissons de mettre ce métier au féminin car il est très essentiellement occupé par des femmes et la non reconnaissance économique et politique que ce métier subit est la conséquence de mécanismes patriarcaux qui servent les intérêts capitalistes : non considération des savoirs-faire professionnels dits « féminins » car considérés comme « naturels » et non pas comme des compétences justifiant une

reconnaissance économique.

Communiqué complet

[CP-8.03.2021-Solidaires-Animation-Rapport-parlementaire-1Télécharger](#)